Aéroport de Roissy : quatre sociétés de VTC impliquées dans une juteuse fraude sociale et fiscale

28/12/2020 à 8h35



Près de trois millions d'euros : c'est le montant du préjudice au détriment des finances publiques de la fraude sociale et fiscale orchestrée par quatre sociétés de voitures avec chauffeur (VTC) qui recouraient à plusieurs centaines de conducteurs non déclarés.

Les chauffeurs clandestins étaient recrutés par petites annonces sur des sites spécialisés et se retrouvaient à transporter des clients depuis l'aéroport de Roissy, notamment, pour le compte de quatre sociétés VTC… Qui ne déclaraient ni leurs conducteurs à l'Urssaf, ni leurs revenus à l'administration.

Une série d'interpellations a eu lieu en fin de semaine dernière en Seine-Saint-Denis et à Paris. Quatre personnes ont été déférées dans la foulée devant le parquet de Bobigny, pour blanchiment et travail dissimulé commis en bande organisée. Le fil de la pelote a été tiré par les enquêteurs à la suite d'un contrôle de routine réalisé en janvier dernier, sur la plate-forme aéroportuaire et au cours duquel un chauffeur leur présente une fausse carte VTC. […]

Le Parisien